

Le RS a transmis un appel urgent se rapportant à l'arrestation de quatre jeunes conscrits âgés de 19 ans qui ont été accusés d'avoir pris part au meurtre d'une autre recrue, dont le corps avait été retrouvé trois mois après sa disparition. Selon les renseignements reçus, les quatre jeunes gens avaient été passés à tabac, privés de sommeil et menacés par des militaires pour leur faire avouer leur participation au crime.

Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/101, par. 117)

Dans la section traitant des programmes d'éducation sexuelle, le rapport signale que l'Église catholique ne s'est pas opposée à l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires et des programmes de ce type ont été mis en place.



COLOMBIE

Date d'admission à l'ONU : 5 novembre 1945.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : La Colombie a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.56/Rev.1) révisé à l'intention des organes de surveillance. Le rapport rédigé par le gouvernement comprend des données démographiques et statistiques, de même qu'une description du régime politique et de la structure de l'État. La Constitution contient, en son titre II, cinq chapitres et 85 articles relatifs à la protection, à la promotion et à la défense des droits de l'homme. Ces chapitres sont les suivants : les droits fondamentaux, les droits sociaux, économiques et culturels, les droits collectifs et de l'environnement, la protection et l'application des droits, les devoirs et les obligations. La Constitution énonce une série de garanties particulières en faveur des peuples autochtones et des communautés afro-colombiennes et insulaires. On peut noter, parmi les autorités compétentes en matière de protection des droits de l'homme, le Bureau du procureur général de la nation et le Service du Défenseur du peuple.

La Commission Nationale des droits de l'homme a été créée en 1994 et est présidée par le ministre de l'intérieur. Depuis sa création, elle a abordé, en particulier, les quatre grandes questions suivantes : la paix, le droit international humanitaire, l'impunité, et la protection des droits de l'homme. Ses propositions ont reçu une réponse officielle du gouvernement, et des progrès ont été accomplis dans la recherche de moyens concertés visant à donner effet aux consensus qui se sont dégagés, à aplanir les dissensions et à conclure les travaux de la Commission.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date de signature : 21 décembre 1966; date de ratification : 29 octobre 1969.

Le quatrième rapport périodique de la Colombie doit être présenté le 30 juin 1999.

Droits civils et politiques

Date de signature : 21 décembre 1966; date de ratification : 29 octobre 1969.

Le cinquième rapport périodique de la Colombie doit être présenté le 12 août 2000.

Protocole facultatif : Date de signature : 21 décembre 1966; date de ratification : 29 octobre 1969.

Deuxième protocole facultatif : Date d'adhésion : le 5 août 1997.

Discrimination raciale

Date de signature : 23 mars 1967; date de ratification : 2 septembre 1981.

Les huitième et neuvième rapports périodiques (CERD/C/332/Add.1) de la Colombie ont été présentés en un seul document mais la date de l'examen du Comité n'a pas encore été fixée; le dixième rapport périodique de la Colombie doit être présenté le 2 octobre 2000.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 19 janvier 1982.

Le quatrième rapport périodique de la Colombie (CEDAW/C/COL/4) a été présenté et doit être soumis à l'examen du Comité à sa session de janvier 1999; le cinquième rapport périodique de la Colombie doit être présenté le 18 février 1999.

Torture

Date de signature : 10 avril 1985; date de ratification : 8 décembre 1987.

Le troisième rapport périodique de la Colombie devait être présenté le 6 janvier 1997.

Droits de l'enfant

Date de signature : 26 janvier 1990; date de ratification : 28 janvier 1991.

Le deuxième rapport périodique (CRC/C/70/Add.5) de la Colombie a été présenté et doit être examiné lors de la session de janvier 2001 du Comité; le troisième rapport périodique doit être présenté le 26 février 2003.

Réserves et déclarations : Paragraphes 2 et 3 de l'article 38.

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Haut Commissariat aux droits de l'homme

Dans la déclaration du président adoptée à la session de 1996, la Commission a demandé au Haut Commissaire aux droits de l'homme d'ouvrir le plus tôt possible un bureau permanent en Colombie et de lui donner pour